



RECU EN PREFECTURE

Le 27 mai 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210520-D00643311-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 mai 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 mai 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Étaient présents en visio-conférence : Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoît CYPRIANI, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN

Secrétaire : M. Cyril DEVESA

Étaient absents : M. Philippe CREMER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. François BOUSSO, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Anthony POULIN, M. Pierre-Charles HENRY à M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Aurélien LAROPPE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Damien HUGUET, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Frédérique BAEHR, Mme Sylvie WANLIN à M. Yannick POUJET, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

OBJET : 10. Gratuité des Musées et tarifs adaptés à la Citadelle - réouverture mai 2021

Délibération n° 2021/006433

Gratuité des Musées et tarifs adaptés à la Citadelle Réouverture mai 2021

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	05/05/21	Favorable unanime
Commission n° 1	06/05/21	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'appliquer, comme en 2020 suite au premier confinement lié à la pandémie, une gratuité temporaire d'accès aux établissements culturels municipaux (Musée du Temps, Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Maison Victor Hugo) et d'appliquer des tarifs réduits à la Citadelle pour la période du 19 mai 2021 au 31 août 2021. L'objectif est de célébrer la réouverture des lieux culturels, fermés pendant plusieurs mois et d'encourager les publics à retrouver ou à découvrir, dans des conditions facilitées et attractives, ces lieux culturels. Cette démarche apportera un bénéfice aux activités du centre-ville, tout en accompagnant le redémarrage de l'activité économique et la stratégie d'attractivité touristique.

I. Proposition de gratuité et tarifs réduits dès le 19 mai

Suite aux récentes annonces gouvernementales sur la réouverture des lieux culturels à partir du 19 mai 2021 (suivant un protocole sanitaire et des modalités restant à ce jour à définir), il est proposé de rendre gratuite l'entrée au Musée du Temps, au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et à la Maison Victor Hugo du 19 mai au 31 août et d'appliquer les tarifs réduits individuels suivants à la Citadelle :

- 5 € pour les adultes
- 4 € pour les 8/17 ans
- 2,50 € pour les 4/7 ans

Passé le 31 août, les tarifs précédemment en vigueur s'appliqueront de nouveau.

II. Impacts financiers estimatifs

Au moment de la rédaction du rapport, les modalités exactes de réouverture et les protocoles sanitaires à appliquer restent à définir (notamment au niveau des jauges), rendant l'estimation de pertes pour l'été 2021 compliquée.

Pour autant, il est possible de se fonder sur la politique tarifaire mise en place en 2020 afin de dégager un ordre de grandeur.

En effet, des tarifs exceptionnels avaient accompagné l'accès aux lieux culturels municipaux à l'été 2020. Les éléments estimatifs suivants reposent sur un comparatif 2019/2020, en se basant sur les périodes d'ouverture et les taux de fréquentation.

A. Citadelle

a. Ouvertures et tarifs 2020

Pour la Citadelle, l'application d'un tarif dérogatoire a été adoptée du 2 juin 2020 au 15 juillet 2020, à savoir :

- tarif adulte : 5 €
- tarif de 8 à 17 ans : 4 €
- tarif de 4 à 7ans : 2,50 €

Sur les autres périodes d'ouverture, la grille tarifaire normale a été appliquée, soit :

- entre février 2020 et jusqu'au premier confinement le 16 mars 2020,
- du 16 juillet 2020 jusqu' au deuxième confinement (30 octobre 2020).

b. Pertes estimatives

Sur la période d'application tarifaire dérogatoire, la perte de recettes est estimée à 32 % (soit environ 111 K € pour la période du 2 juin 2020 au 15 juillet 2020).

B. Maison Victor Hugo

a. Ouvertures et tarifs 2020

La Maison Victor Hugo a connu les périodes d'ouvertures suivantes en 2020 :

- du 1^{er} janvier au 17 mars : ouverture classique,
- du 17 mars au 2 juin : fermeture (confinement),
- du 3 juin au 31 août : ouverture accompagnée d'une gratuité pour tout le monde (6 681 visiteurs),
- du 31 août au 30 octobre : ouverture classique avec jauge,
- du 30 octobre au 31 décembre : fermeture (confinement).

Pour la période de gratuité du 3 juin au 31 août (celle de « gratuité covid » pour tous les 6 681 visiteurs), l'incidence budgétaire est très difficile à calculer.

Impossible en effet de savoir quels visiteurs auraient pu profiter de la gratuité « non covid » ou du demi-tarif en situation normale.

De plus, la gratuité a attiré plus de visiteurs qu'à l'accoutumée.

b. Pertes estimatives

D'après une estimation basée sur les proportions habituelles (environ 20 % de plein tarifs et 15 % de tarifs réduits) le montant estimatif de pertes d'exploitation serait d'environ 4 900 € pour la période de gratuité du 3 juin au 31 août 2020.

C. Musées du centre (Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie – MBAA - et Musée du Temps – MDT -)

a. Ouvertures et tarifs 2020

Les Musées du centre ont connu les périodes d'ouvertures suivantes en 2020 :

- du 1^{er} janvier au 14 mars: ouverture et tarification classiques,
- du 15 mars au 19 mai (réouverture du MDT) /3 juin (réouverture du MBAA) : fermeture complète des musées,
 - o du 19 mai au 31 août : ouverture avec jauge et gratuité d'entrée pour tout le monde avec la fréquentation suivante

- 17 564 visiteurs au MDT (fréquentation supérieurs à celle de 2019 grâce à l'exposition *Time is Tomi* (Tomi Ungerer) qui a connu un vif succès),
 - 15 752 visiteurs au MBAA (fréquentation inférieure à celle de 2019 – Pas d'exposition au MBAA, le montage de l'exposition *Le passé des passages* n'ayant pu avoir lieu comme prévu pour juin 2020),
- du 1er septembre au 30 octobre : maintien des jauges avec une tarification classique,
 - du 1er novembre au 31 décembre : fermeture des musées sauf pour les groupes scolaires,
 - tarification classique pour les scolaires (entrée gratuite, animation payante : 2 €/élève).

b. Pertes estimatives

Pour l'estimation des pertes, le comparatif de la répartition des visiteurs payants (entre plein tarif et tarif réduit - à 6 € et 4 €-) sur la même période en 2019 donne les résultats suivants :

- MBAA:
 - o 8 % des visiteurs paient le plein tarif
 - o 4 % paient le tarif réduit à 6 €
 - o 21 % paient le tarif réduit à 4 €
- La perte de recettes peut être estimée à 27 092 € sur la période du 3 juin au 31 août 2020.
- MDT :
 - o 14 % des visiteurs paient le plein tarif
 - o 2 % tarif réduit à 6 €
 - o 16 % tarif réduit à 4 €
- La perte de recettes peut être estimée à 33 018 € pour la période allant du 19 mai au 31 août 2020.

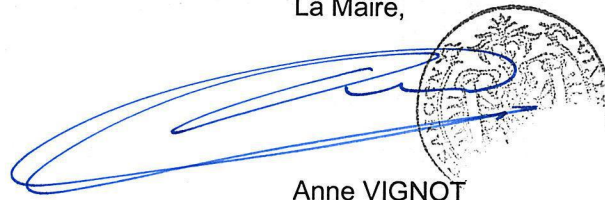
Le montant supérieur de la perte de recettes au MDT par rapport au MBAA s'explique par le fait que le MDT bénéficie d'un public davantage touristique sur l'axe Grande Rue/Porte noire/Citadelle (classiquement plus nombreux en juillet et août), quand le MBAA connaît un public davantage régional constitué d'habitues moins présents l'été.

Le MBAA peut également pâtir de sa position sur la place de la Révolution caniculaire l'été. Sur l'année globale, cependant, la fréquentation du MBAA est supérieure à celle du MDT.

Pour les périodes indiquées ci-dessous, l'estimation des pertes de recettes peut être estimée pour 2020 autour de 176 000 euros.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'application d'une gratuité concernant le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, le Musée du Temps, la Maison Victor Hugo et des tarifs réduits à la Citadelle.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0